



DEPARTEMENT DU CALVADOS

**VILLE DE FALAISE**

# **ARRETE DU MAIRE n° 06-114**

- portant réglementation de la CIRCULATION  
*Quartier de Guibray*

SERVICES TECHNIQUES

## **LE MAIRE DE LA VILLE DE FALAISE,**

VU les articles L.2213-1 à L.2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales de la République ;

VU le Code de la Route et, notamment, ses articles L.411-1 & R.411-5 ;

Considérant la fin des travaux d'aménagement de l'Avenue du Général Leclerc,

Considérant que pour renforcer la sécurité sur les voies du quartier de Guibray il est nécessaire d'homogénéiser les règles de priorité dans les carrefours,

Considérant que dans le système actuel 54 voies sont en priorité à droite et 14 réglementées par un panneau « Stop »,

## **ARRETE :**

### *ARTICLE 1er -*

La priorité à droite est instaurée :

- **Rue de Rugles pour les voies adjacentes** : rue Montchrétien de Watteville, rue du 205° RI, rue des Epiciers, rue de la Fosse aux Toiles, rue du Poids du Roi,
- **Rue du Pavillon pour les voies adjacentes** : rue du Docteur Révérend, Rue Montchrétien de Watteville, rue du 205° RI

- **Route de Trun pour les voies adjacentes** : Rue de la Cité du Pilier Vert, venelle Saint-Georges
- **Avenue de Verdun** pour la rue située entre les Services Techniques et le bâtiment de la société SOFITAM
- **Avenue du Général Leclerc** pour la rue Maurice Nicolas

#### ARTICLE 2 –

La circulation à double sens est rétablie *rue de la Caserne entre l'Avenue du Général Leclerc et la rue Dumont d'Urville.*

Les usagers de la rue de la Caserne devront marquer le stop et laisser la priorité aux usagers de la rue Dumont d'Urville, ceci afin d'assurer la sécurité de la sortie de la caserne des pompiers.

#### ARTICLE 3 –

Les signalisations verticale et horizontale réglementaires seront apposées pour permettre l'application des présentes dispositions.

#### ARTICLE 4 –

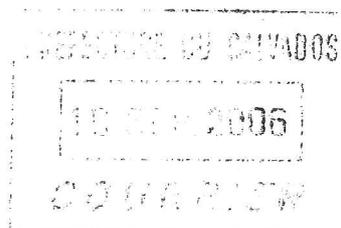
Toute disposition antérieure au présent arrêté qui lui serait contraire est abrogée.

#### ARTICLE 5 –

Le Secrétaire Général et la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de FALAISE, le quinze septembre deux mille six.

Le Maire,  
Dr Eric MACE



TRANSMIS A LA PREFECTURE  
DU CALVADOS & AFFICHE,  
Le 15 SEPTEMBRE 2006